

En Corée du Sud comme en France, les dynamiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) n'ont guère croisé la culture comme secteur d'activités et vice-versa. En retenant l'appellation économie sociale qui tend aujourd'hui à s'imposer en Corée du Sud (Bidet, Heum, 2016), sa dynamique historique est marquée par les deux grandes périodes qu'elle a connues, celle de l'ère de la dictature (1955-1987) puis celle de sa démocratisation. A la première correspond ce qu'on appelle « l'économie sociale traditionnelle » et à la seconde « la nouvelle économie sociale ».

Dans une première partie, nous abordons la culture de l'économie sociale dans son évolution historique. Lors de sa dépendance à l'Etat sous l'ère de la dictature, l'économie sociale traditionnelle est dans un « encastrement culturel dans le confucianisme » (Bidet, 2009). Avec la démocratisation de la Corée du Sud, la nouvelle économie sociale s'est trouvée davantage liée à la société civile mobilisée pour répondre à des problèmes sociaux, notamment celui du chômage. Cette nouvelle économie sociale a récemment connu une évolution culturelle qui la relie davantage aux territoires. Ce tournant territorial a produit une rencontre de la nouvelle économie sociale avec la culture comme secteurs d'activité.

Dans une deuxième partie, nous explorons ce tournant en considérant le district de Gangwon-do au nord du pays et, plus particulièrement, la ville de Chuncheon qui s'est récemment dotée d'un Centre en économie sociale. Dans son programme de soutien à la création d'entreprises sociales, près de la moitié d'entre elles développent des activités dans le secteur de la culture. A travers quatre exemples, nous découvrirons le rôle majeur de ce secteur dans cette nouvelle économie sociale des territoires.

1. Cultures de l'économie sociale en Corée du Sud

L'encastrement dans le confucianisme a produit deux grandes formes d'économie sociale traditionnelle, l'une dépendante de l'Etat, l'autre de la grande entreprise conglomérale et familiale. A partir des années 1990 et surtout 2000, une nouvelle économie sociale émerge portée par la société civile auto-organisée d'abord sous la forme de l'entrepreneuriat social puis sous celle d'une économie sociale territoriale.

1.1 Les formes confucianistes de l'économie sociale traditionnelle

Le confucianisme est, selon Cho (1997), porteur « d'une vision de la société civile qui est plus politique qu'économique et plus publique que privée ». Sa philosophie considère que les droits individuels doivent être davantage restreints que protégés et ne fait pas de différence entre l'Etat et la société civile (Chang, 1998). Selon Lee (1996), « dans la société civile où existe un Etat autoritaire, c'est l'Etat qui décide ce que peuvent faire les groupes d'expression de la société civile ».

Dans ce contexte, l'économie sociale traditionnelle s'est développée autour de deux grandes formes d'autorité verticale, l'Etat et la grande entreprise familiale.

La première forme est celle d'une économie sociale traditionnelle bureaucratisée à l'intérieur d'un capitalisme d'Etat. La Fédération nationale de la coopération agricole (NACF), créée

dans les années 1960, l'illustre au mieux. Elle encourage la création de coopératives primaires selon une impulsion du haut vers le bas alors qu'elle-même dispose d'un monopole en étant l'unique acheteur de toute la production d'engrais qu'elle revend aux fermiers à des prix fixés par l'Etat. La NACF a une organisation bureaucratique très hiérarchisée et les présidents des coopératives agricoles de base sont désignés par le gouvernement (Bidet, 2003). A partir des années 70, la NACF répondant à la priorité du gouvernement consacre une part de son activité de plus en plus importante aux activités financières. Etroitement contrôlé par les pouvoirs publics jusqu'à la fin des années 1980, le regroupement de la NACF a contribué à associer la coopérative à l'image d'une organisation quasi gouvernementale, une sorte d'agence publique utilisée pour la mise en œuvre de politiques publiques. Ces coopératives traditionnelles ont entrepris de s'affranchir de leur tutelle publique à la faveur de la démocratisation politique du pays, à partir de la fin des années 1980.

La seconde forme de l'économie sociale traditionnelle provient des organisations à but non lucratif d'un type particulier. Comme le remarque Bidet (2003), « *La société civile initiée par le confucianisme regroupe certes des organisations à but non lucratif, éventuellement construites sur une base volontaire, mais qui ne relèvent pas d'une initiative de la base, et surtout ne procèdent pas d'une volonté d'émancipation et de prise en charge par eux-mêmes des plus défavorisés, mais uniquement de leur prise en charge par les plus favorisés* ». Cette seconde forme est particulièrement illustrée par les fondations d'entreprise associées à des grands conglomérats familiaux. Les fondations d'entreprise sont en général perçues comme des entités dépendantes de l'entreprise créatrice et elles sont effectivement souvent contrôlées par le fondateur de l'entreprise ou sa famille. Les fondations sont dirigées par des cadres de la compagnie qui rendent des rapports d'activité périodiques à la compagnie (Jang, 1991). Les fondations d'entreprise sont liées à un modèle d'entreprise typiquement coréen, le « *chabol* » à la fois groupe entièrement sous contrôle familial et conglomérat tentaculaire aux activités très variées. Selon la loi, les droits sur les dons et l'héritage s'élèvent respectivement à 60 et 55%, mais les contributions faites à des organisations à but non lucratif sont exemptes de ces droits. La loi ne limite pas non plus la part de capital de l'entreprise fondatrice qui peut être transférée à la fondation et autorise le *chabol* à affilier une filiale ou même un groupe à une fondation (Park, 1996).

1.2 Les formes nouvelles de l'économie sociale en Corée du Sud

A partir des années 2000, deux formes nouvelles d'économie sociale ont successivement émergé en Corée du Sud d'abord autour de l'entreprise sociale puis aujourd'hui autour de l'économie sociale.

Entre l'ancienne économie sociale et la nouvelle, nous pouvons commencer par considérer une forme à cheval entre les deux. Cette forme est celle des *Saenghyeop*, ces « coopératives pour la vie quotidienne » qui associent agriculteurs et consommateurs pour des circuits-courts alimentaires. D'abord créées dans les années 1960 par des agriculteurs pauvres afin de s'assurer une alimentation locale, elles ont alors été prises sous le contrôle de l'Etat. A partir des années 1980, de nouvelles tentatives ont émergé pour que ces coopératives de la vie quotidienne associent, au-delà de la satisfaction des besoins immédiats, des objectifs plus fondamentaux portés par la société civile et liés à l'environnement et à la santé.

En réaction contre les effets inégalitaires de la libéralisation de l'économie sud-coréenne se traduisant par le chômage et l'exclusion sociale d'une partie de la population, mais aussi

contre le programme de *self-sufficiency* (politique d'insertion) tendant à bureaucratiser les réponses aux problèmes sociaux, des militants se sont engagés au début des années 2000 dans des mouvements associatifs de lutte contre le chômage. A partir de 2003, ils ont organisé un réseau pour promouvoir l'entreprise sociale et son double objectif : économique de vente commerciale et social d'emploi des chômeurs. Beaucoup de ces militants étaient des assistants sociaux qui sont alors devenus entrepreneurs sociaux. Cette première forme de la nouvelle économie sociale en Corée du Sud rappelle l'histoire de l'insertion par l'activité économique en France dont les acteurs ont été largement à l'origine de la création en 2010 du Mouvement des entrepreneurs sociaux. Premier pays à se doter d'un cadre législatif propre aux entreprises sociales, la loi de 2006 en Corée du Sud introduit une certification de l'entreprise sociale soumise à quatre conditions : avoir un caractère social, démocratique, professionnel et formel. A travers cette certification et l'accès au financement sur lequel elle ouvre, c'est aussi un contrôle gouvernemental qui s'exerce, en l'occurrence par le Ministère du travail. Selon l'agence coréenne de l'entreprise sociale, entre 2007 et 2012, 760 entreprises sociales ont été certifiées sur 1 531 candidatures.

Cette première forme de la nouvelle économie sociale a participé, à travers le long processus de démocratisation amorcé dès les années 1990, à une décentralisation politique. En effet, la Corée n'a jamais été une société féodale avec des centres de pouvoir ayant une autonomie locale (Steinberg, 1997). Caractéristique de la culture confucianiste, l'absence de séparation entre l'Etat et la société civile a nui à toute autonomisation régionale. A partir de 2010, le rôle de soutien aux entreprises sociales par les autorités régionales devient primordial. Lors des élections municipales de 2011, de nombreux jeunes réformistes sont élus et s'inspirent de la loi sur l'entreprise sociale pour mettre en place des dispositifs locaux promouvant et finançant l'entreprise sociale (Eum et Bidet, 2014). Elu fin 2011, le maire de Séoul lance une politique municipale très active en faveur de l'économie sociale. Montrant qu'elle est une priorité, il crée le Centre de l'économie sociale de Séoul comme organisation intermédiaire entre la ville et le terrain, et lance un Fonds d'investissement social pour financer les initiatives de l'économie sociale. Ce tournant vers les territoires va trouver un accélérateur avec la loi sur les coopératives de 2012 à l'origine d'un véritable boom coopératif avec 9 000 coopératives enregistrées entre 2012 et 2016¹.

Cette loi définit un cadre qui distingue deux types de coopérative : les coopératives générales et les coopératives sociales. Les premières réunissent des membres aux faibles ressources qui, en s'associant et coopérant localement, développent une activité plus rémunératrice dont ils se partagent les bénéfices. La seconde vise à produire plus efficacement des biens publics locaux en initiant une production commune à travers des partenariats entre les collectivités locales et le privé non lucratif se traduisant par une gouvernance multipartite. Ces coopératives sociales se rapprochent du statut de société coopérative d'intérêt collectif en France. En rencontrant les territoires et son inscription dans les politiques publiques locales, le concept d'entreprise a laissé la place au concept d'économie sociale prenant une dimension d'économie politique locale plutôt que d'économie d'entreprise.

¹ Source: les statistiques du Ministère de la Stratégie et des Finances 2017.

2. Les activités culturelles au cœur de la nouvelle économie sociale de territoire à Chuncheon

Dans cette deuxième partie, nous proposons de considérer ce tournant des territoires pour la nouvelle économie sociale dans le cas de Chuncheon. Après avoir rapidement indiqué la mise en place d'une politique de régionalisation de l'économie sociale à partir des années 2010 à Chuncheon, nous montrons le rôle majeur du secteur de la culture dans cette économie sociale des territoires.

2.1 La stratégie de régionalisation de l'économie sociale à Chuncheon

Le district de Gangwon-do au nord de la Corée du Sud subit encore plus que d'autres régions la polarisation de l'économie coréenne entre des centres urbains développés à la population diplômée et des territoires périphériques dont les problèmes sociaux frappent à la fois la partie vieillissante de la population et les jeunes non ou peu diplômés. Le taux d'emploi des jeunes dans la province de Gangwon-do est le plus bas du pays alors que le taux de chômage est lui le plus élevé.

En se centrant sur Chuncheon la capitale de cette province, celle-ci est marquée par un exode de sa jeunesse. Si sa population augmente pour la tranche d'âge de 5 à 25 ans, elle diminue pour la tranche d'âge entre 25 et 29 ans. Selon le Secrétaire du Centre de l'économie sociale de Chuncheon, M. Kim Sangjin, ce phénomène traduit les difficultés d'installation des jeunes à Chuncheon, qui combinent des créations d'affaire insuffisantes, des problèmes de logement, un manque d'espace de communication et, enfin, un déficit de participation aux activités sociales.

Dans ce contexte social dégradé, à partir des années 2010, les autorités locales ont soutenu la création d'entreprises sociales dans la mesure où leurs finalités se tournent vers la résolution des problèmes de la communauté. Cet ancrage de l'innovation sociale dans les problèmes de la communauté locale marque le tournant territorial de l'entrepreneuriat social qui devient le moteur d'une nouvelle économie sociale de territoire. La ville de Chuncheon s'est pour cela inspirée de la politique municipale lancée à Séoul en créant également son centre d'économie sociale et en dupliquant à Chuncheon le programme du Forum de l'économie sociale qui vise à soutenir la création d'entreprise sociale.

Ce programme a été mis en œuvre à Chuncheon entre 2011 et 2016 en s'adressant aux jeunes de moins de 39 ans susceptibles de créer de manière collective des entreprises sociales dont les activités sont tournées vers la résolution des problèmes sociaux par, principalement mais pas seulement, la création d'emplois. Selon les données du Centre de l'économie sociale de Chuncheon, sur ces cinq années, vingt-deux entreprises sociales ont été créées. Le programme du Forum de l'économie sociale prévoit une formation des groupes de jeunes à la création d'entreprise sociale ainsi que leur accompagnement pour l'obtention de la certification gouvernementale en tant d'abord qu'entreprise sociale préliminaire puis, au bout de deux ans de ce statut visant à s'assurer de la conformité du projet avec les attentes de la politique publique locale, en tant qu'entreprise sociale pour trois ans. Ces deux certifications permettent d'obtenir des subventions du gouvernement principalement pour contribuer au paiement de la main d'œuvre. Il est alors remarquable que sur ces vingt-deux entreprises sociales, neuf d'entre elles, soit 40%, ont choisi de développer une activité dans le secteur culturel. Les activités culturelles jouent ainsi un rôle majeur dans la redynamisation de ce territoire, basée sur une économie sociale locale.

2.2 Quatre exemples d'entreprises sociales culturelles à Chuncheon

Basés sur des entretiens avec leurs dirigeants, nous allons développer quatre exemples de cet entrepreneuriat social culturel qui va au-delà du seul programme du Forum de l'économie sociale puisque l'un le précède et un autre lui succède.

L'entreprise culturelle DOMO est une pionnière parmi les entreprises sociales. Après avoir été au début des années 2000, une compagnie privée classique de théâtre, elle s'est transformée dans le sillage de la loi de 2006 en entreprise sociale dont elle a la certification. Pour cela, elle a inscrit ses activités culturelles dans un projet social se chargeant de divers rôles sociaux tels que la création d'emplois de qualité pour la culture et les arts, l'amélioration de l'accès aux arts pour des habitants locaux et l'incubation pour des coopératives artistiques et culturelles. Le succès de DOMO tient à la présence d'un leader doté d'un esprit entrepreneur, aux efforts continus d'innovation organisationnelle et commerciale pour répondre aux changements du marché et des politiques, à la formation d'une culture de participation et de communication qui puisse aider les employés à réaliser leur compétence, à la création d'une structure de coopération active avec la communauté locale et à l'utilisation efficace des aides liées à la culture et aux arts pour les entreprises sociale.

Dès 2011, après une année d'étude en France dans la licence professionnelle ESS à Marne-la-Vallée, Cho Hansol créé avec des amis la coopérative DNBN qui souhaite revitaliser la région de Chuncheon en mobilisant les ressources locales. A partir de la restauration d'une auberge en maison d'hôtes, la coopérative DNBN développe différentes activités à l'intersection de la culture et du tourisme. Elle fait partie dès son début du programme Forum de l'économie sociale et obtient en 2011 sa certification comme entreprise sociale préliminaire. Au total, sept personnes travaillent comme membres employés.

En 2016 créée par quatre personnes, la coopérative PAN est un centre de développement culturel qui forme aux métiers artistiques à destination des jeunes du territoire. Elle réalise les tâches techniques (éclairage, son, équipement...) en lien avec l'organisation de festivals locaux mais aussi d'événementiels comme les jeux olympiques d'hiver de PyeongGChang en 2018. Cette coopérative a été certifiée entreprise sociale préliminaire en 2018. Elle compte à cette date onze employés dont cinq travailleurs non permanents. Son président, Oh Seokjo, résume la philosophie de son projet : « Je pense que les obstacles à l'entrée restent très élevés pour les jeunes qui veulent s'engager dans la culture, pire en province. C'est la vision et la mission de PAN que de permettre aux jeunes d'apprendre la culture en associant le plaisir avec les problèmes de la communauté locale ».

En se séparant en 2017 d'une compagnie privée de théâtre de Chuncheon, cinq fondateurs ont créé MOOHA (qui signifie faisons le inconditionnellement) sous la forme d'une coopérative sociale qui a aussi reçu la certification entreprise sociale préliminaire. Cette coopérative a deux objectifs, la formation artistiques des jeunes en difficulté et l'indépendance économique d'une troupe de théâtre à partir des spectacles conçus et réalisés avec les jeunes. « C'est notre mission de rassembler et d'accompagner ces jeunes pour qu'ils réalisent de manière autonome des pièces de théâtre et les jouent notamment dans le quartier des universités » nous déclare Jang Hyeoku, l'un des fondateurs de MOOHA. La ville de Chuncheon met à disposition un lieu qui sert à la fois pour la formation artistique et pour les représentations de théâtre.

Dans cette redynamisation de la ville de Chuncheon, les entreprises sociales de la culture jouent un rôle particulier. Outre leur importance quantitative, ces coopératives contribuent à la redynamisation de la culture et de l'éducation artistique afin de créer de la solidarité autour des organisations artistiques mais aussi pour des espaces communautaires tels que des cafés ou des gîtes. Elles fournissent un espace à la culture et aux arts pour les citoyens tels que les festivals locaux pour valoriser leurs ressources locales tout en les ouvrant à des pratiques culturelles extérieures.

Conclusion

La stratégie de régionalisation au cœur de la nouvelle économie sociale en Corée du Sud ne limite pas son rôle à l'aspect économique (le soutien à des activités créatrices d'emploi) mais l'étend à un aspect politique. Ce dernier passe par l'intégration des entreprises sociales et des coopératives dans une politique locale qui donne lieu à des partenariats public-privés dans lesquels interviennent les organisations issues de la société civile, les collectivités locales et l'Etat. L'ensemble des coopérations qu'elle met en œuvre localement dessine une économie sociale de territoire.

Dans ce tournant des territoires, le développement des entreprises sociales de la culture joue un rôle majeur à Chuncheon pour deux raisons. Un rôle quantitatif, d'une part, puisque près de la moitié des entreprises sociales créées relèvent du secteur culturel. Un rôle qualitatif, d'autre part, car ces coopératives sociales de la culture impulsent une nouvelle culture du développement qui associe des acteurs hétérogènes du territoire autour de projets communs qui revitalisent ses ressources locales tout en ouvrant à des échanges avec le monde extérieur. Une recherche future cherchera à savoir si ce rôle de la culture à Chuncheon se retrouve ou pas sur les autres territoires où se déploie l'économie sociale locale en Corée du Sud.

Bibliographie

- Bidet E., *Corée du sud Economie sociale et société civile*, L'Harmattan, 2003
Bidet E. *La difficile émergence de l'économie sociale en Corée du Sud*, Recma, n°310, 2009
Bidet E., et Eum H., *Dynamiques de l'économie sociale en Corée du sud*, Recma , n° 332, 2014
Bidet E., et Eum H., *L'émergence du modèle coopératif en Corée du sud*, Recma, N° 341, 2016
Chang H.J., *Korea: The Misunderstood Crisis*, World development, vol 26(8), 1998
Cho H.I., *The Historical Origine of Civil Society in Korea*, Korea Journal, UNESCO, Séoul, 1997
Jung K.H., *Corporate Philanthropy in Korea, Philanthropy and the Dynamics of Change in East and Southeast Asia*, East Asian Institute, Columbia, 1991
Lee J.O., *The Progress and Constraints of Agricultural Market Liberalization in Korea*, Journal of Rural Development, vol 19, Séoul, 1996 (en coréen)
Park, T. K., *The Role of Nonprofit Corporate Foundation in Korea: Positive and Negative Perspectives*, Voluntas, 7:1, 1996
Steinberg D., *Civil Society and Human Rights in Korea: On Contemporary and Classic Orthodoxy and Ideology*, Korea Journal, UNESCO, 1997

Entretiens :

Cho Hansol Président de la coopérative DNBNCOOOP
Hwang Ungi Président de culture production 'DOMO'
Jang Hyeoku Président de la coopérative sociale Théâtre MOOHA
Oh Seokjo Président de la coopérative sociale PAN
Kim Sangjin Secrétaire général de Chuncheon Social Economy Center